

Fiche de présentation de l'AFP de St Christophe en Oisans

Objectifs :

La municipalité de St Christophe en Oisans a souhaité engager une démarche d'Association Foncière Pastorale complémentaire à celle déjà existante sur le secteur de Lanchâtra.

Ce projet vise à gérer l'activité pastorale sur le territoire afin d'une part de pérenniser l'entretien agricole et pastoral existant et d'autre part, de reconquérir (d'entretenir) certaines zones inexploitées depuis longtemps.

L'association regroupe des propriétaires de terrain agricoles autour d'un projet de valorisation et de gestion de leur bien.

Situation géographique :

La vallée du Vénéon se situe au sud-est de Bourg d'Oisans et constitue la porte d'accès au Parc National des Ecrins (PNE).

Deux communes la composent : Venosc et St Christophe en Oisans.

Cette dernière occupe à elle seule toute la haute vallée du Vénéon et donc le cœur du massif des Ecrins (1/5^{ème} de la zone centrale du Parc National) et la superficie communale représente 86% de la superficie de la vallée (28 353 ha). Son altitude varie entre 849 mètres (lieu-dit Les Ougiers) et 4 102 mètres (Barre des Ecrins).

St Christophe constitue une commune relativement homogène, dominée par les hautes montagnes et par conséquent haut lieu de l'alpinisme.

La richesse de sa flore, de sa faune et la singularité de sa géologie, reconnues au plan national dès 1913, ont débouché sur l'achat par l'Etat Français de 4 000 ha (alpage, rochers et glaciers) en vue de créer le premier Parc National de France.

Contexte :

Aujourd'hui, l'activité agricole a nettement reculé du fait de la baisse du nombre d'actifs agricoles, de l'abandon de zones difficilement exploitables (taille des parcelles, pentes,...) mais ce recul a entraîné une modification des paysages avec l'apparition de boisements sur des parcelles autrefois exploitées avec le risque que ce boisement se généralise et diminue l'attractivité du territoire.

Cette activité agricole reste une composante essentielle à valoriser et à intégrer dans une réflexion plus globale de l'aménagement de l'espace, elle est complémentaire avec le tourisme (rôle de l'activité agricole dans l'ouverture des espaces).

Déroulement de la réflexion :

La commune de St Christophe en Oisans a souhaité engager une réflexion sur l'aménagement de sa commune. Son objectif premier est d'entretenir son patrimoine naturel qui s'enrichit dû au manque d'exploitation et d'exploitant.

Démarrage en 2004

Les premières rencontres avec la commune et les propriétaires ont débuté en 2004.

♦ Etant donné l'immensité du secteur, il fallait réfléchir à l'organisation du territoire dans le sens où une AFP existe (AFP de Lanchatra) sur une partie des alpages, des éleveurs sont présents, des zones basses, en fond de vallée ne sont plus entretenues... Comment peut-on réfléchir à un schéma de fonctionnement de la commune voire de la vallée ? L'AFP est un des outils de travail qui peut être mobilisé.

♦ Les propriétaires de terrains agricoles ont été invités en été 2004 à participer à une réunion publique organisée à l'initiative de la commune pour échanger sur la façon de structurer le foncier agricole.

L'ensemble des propriétaires a été convié soit par voie d'affichage à la mairie soit par courrier (180 courriers) : 63 ont répondu par coupon dont 36 étaient intéressés.

Une trentaine de personnes a assisté à la rencontre. Une information leur a été apportée sur les AFP. Lors de cette rencontre, chacun a pu s'exprimer et les deux enjeux principaux à travailler sont :

- de garder au moins le même entretien voire de l'améliorer,
- de mettre en place un cahier des charges clarifiant les relations propriétaires-éleveurs (nombre de bêtes, parcage des bêtes, surveillance des parcs autour des villages).

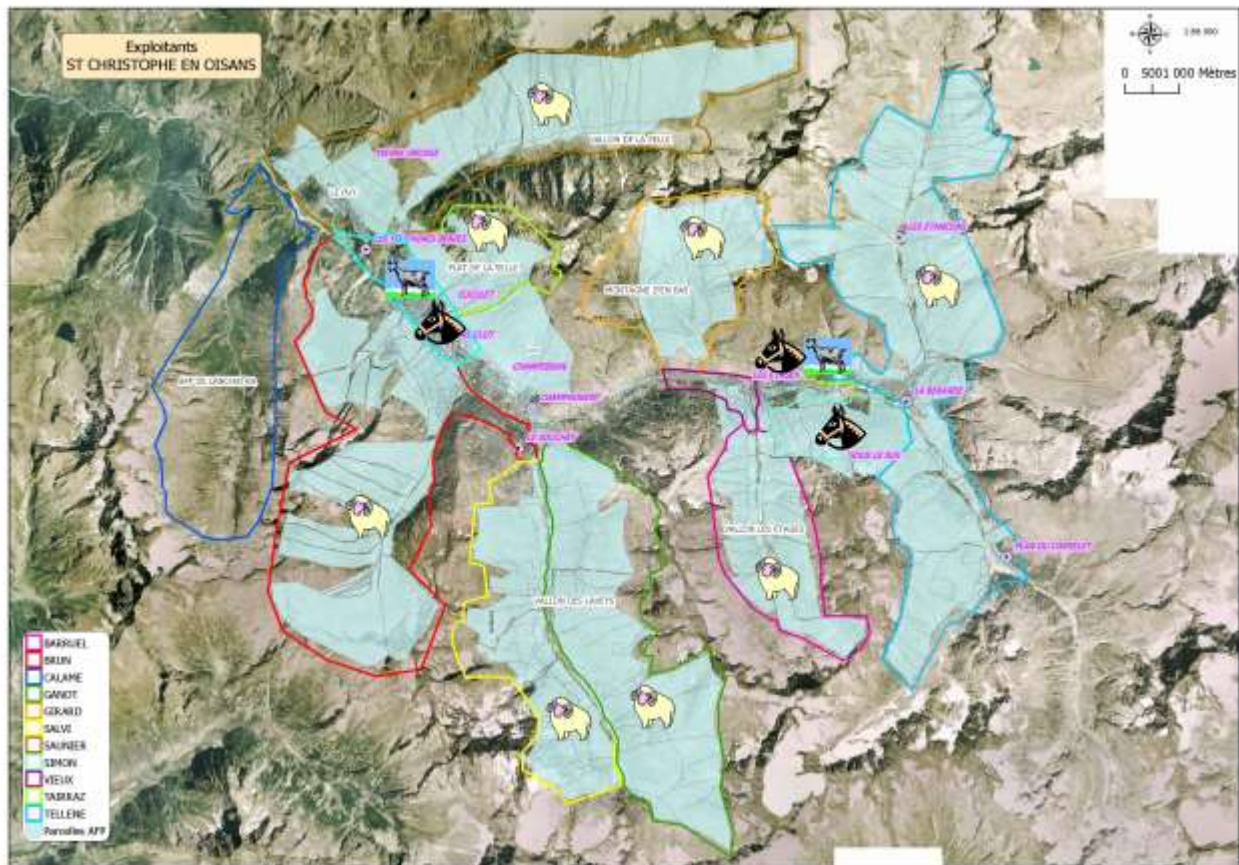
Un groupe de personnes volontaires s'est constitué lors de cette réunion, il est composé de personnes habitant chacun dans un hameau différent, ceci permettant d'avoir une vision plus précise des besoins de chaque secteur.

Ce groupe de travail composé de propriétaires et d'élus s'est réuni à plusieurs reprises pour définir les objectifs de l'AFP, le périmètre de l'étude foncière, la mise à jour de la liste des propriétaires, la définition du type d'AFP libre ou autorisée et la rédaction de l'action d'association.

En s'appuyant sur le diagnostic territorial de la vallée du Vénéon (réalisation en 2004 par l'ADASEA et la Chambre d'agriculture) ainsi que sur le diagnostic pastoral (réalisation par la Fédération des Alpages de l'Isère) précédemment réalisés, de premiers secteurs d'étude ont été pressentis.

Un réajustement a été fait avec les éleveurs et grâce à des visites de terrain.

Le travail sur les limites d'un périmètre a été long étant donné que certaines zones étaient déjà exploitées, d'autres ne l'étaient plus notamment autour des hameaux et sur certains alpages.



Les zones inscrites en constructible ne sont pas englobées. La réflexion sur quels étaient les objectifs de l'AFP a permis d'avoir un compromis sur ce périmètre.

En parallèle de cette réflexion foncière, des éleveurs ont proposé de venir l'été pour mettre des bêtes dans un premier temps pour tester « les lieux » et définir les potentialités de ces terrains.

Il est défini que le fonctionnement des exploitants en place (P Salvi, J Ganot, P Calame et groupement pastoral de l'Alpe du Pin) n'est pas remis en question.

LES NOUVEAUX ELEVEURS EN 2005

Jean Pierre Tellène (agriculteur dans le Vercors), Bernadette Simon, Didier Girard : exploitant à Bourg d'Oisans, Stéphane Vieux : exploitant à Bourg d'Oisans, Lydie Barruel : exploitant à Bourg d'Oisans

Après la première année de fonctionnement, il s'avère qu'hormis la structuration du foncier en AFP, il semblerait important de structurer également les activités par le biais d'un groupement pastoral. Ce dernier a été effectif en septembre 2005. Il permettrait une meilleure lisibilité des acteurs et de construire des projets collectifs tel que prendre un berger.

Une seconde réunion générale d'information a eu lieu à l'automne 2005. Les propriétaires étaient conviés et cette rencontre a permis de présenter le travail engagé par le groupe de travail. Monsieur le Maire de St Christophe présidait l'assemblée

Durant toute cette réflexion, la participation du PNE a été très suivie, un courrier sur ce travail a été envoyé indiquant notamment les projets de débroussaillage qui seraient en réflexion dans le fond de vallée.

